



**Décision CODEP-CLG-2016-022110  
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 juin 2016  
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire  
du chef de la division de Strasbourg**

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 1<sup>er</sup> ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Sur la proposition du directeur général adjoint assurant l'intérim des fonctions de directeur général,

**Décide :**

**Article 1<sup>er</sup>**

- I. Il est mis fin aux fonctions de Madame Sophie LETOURNEL, cheffe de la division de Strasbourg, appelée à d'autres fonctions.
- II. À compter du 1<sup>er</sup> juin 2016, Monsieur Pierre BOIS est nommé chef de la division de Strasbourg.

## Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 6 juin 2016.

*Signé par :*

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET